

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.48

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : JUDO, TIR A L'ARC, PETANQUE, PECHE, TEAM GARBOLINO

Exposé :

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations Amicale Pétanque d'Aucamville, Judo club Aucamville Fonbeauzard, Team Garbolino Sensas Aucamville, Aucamville Tir à l'Arc et Association de pêche Aucamville étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu l'avis favorable de la commission sport du 23 avril 2024,

Entendu l'exposé de M. RAFAZINE, Conseiller municipal, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- Amicale Pétanque d'Aucamville: 1 500 euros
- Judo club Aucamville Fonbeauzard : 1 400 euros
- Team Garbolino Sensas Aucamville : 480 euros
- Aucamville Tir à l'Arc : 500 euros
- Association de pêche Aucamville : 1 200 euros

Article 2 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

